Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD

Ajaccio, le 10 MARS 2009

DIRECTION REGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de Corse,
Préfet de la Corse du Sud,
à
Mesdames et Messieurs les membres du
comité de pilotage local
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage local du site Natura 2000
FR 9412005 « Haute vallée du Fium Grossu »

P.J. 1

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le compte-rendu des réunions relatives au site Natura 2000 FR 94012005 « Haute vallée du Fium Grossu » qui se sont tenues le 25 février 2009 à la mairie de Guagno.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry ROGELET

LISTE DES DESTINATAIRES **(membres du comité de pilotage local)**

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
Monsieur le président du conseil général de la Corse-du-Sud
Monsieur le président du parc naturel régional de Corse
Monsieur le maire de Guagno
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Corse-du-Sud
Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse
Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts
Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière de Corse
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud
Monsieur le président de l'association « A Muntagnera » (fédération des estives de Corse)
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de Corse-du-Sud
Monsieur le président de la société de chasse de Guagno
Monsieur le président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le président du conservatoire des espaces naturels de Corse / AAPNRC
Monsieur le président du comité Corse-du-Sud de la Fédération française de la montagne et de l'escalade
Monsieur le président du club alpin français de Corse-du-Sud
Monsieur le président de la compagnie régionale des guides de canyon et accompagnateurs en montagne de Corse
Monsieur Antoni MARGALIDA, du groupe d'étude pour la protection du gypaète barbu (Espagne)

Site Natura 2000

FR 9412005 « Haute vallée du Fium Grossu »

Commune de Guagno

COMPTE-RENDU des réunions du 25 février 2009
à la mairie de Guagno

La réunion préalable au Comité de pilotage s'est tenue à 9h50 en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées, à la mairie de Guagno sous la présidence de M. RECORBET, adjoint au chef de SNAP à la DIREN de Corse, représentant le Secrétaire général de la Préfecture de Corse du Sud.

Elle a été suivie à 10h45 de la réunion du Comité de pilotage local.

Site Natura 2000 FR 9412005
«Haute vallée du Fium Grossu»
Compte-rendu de la réunion préalable au COPIL du 25 février 2009

Participants

Nom Prénom	Organisme - Qualité
LECA Jean-Claude	2ème adjoint - Mairie de Guagno, représentant M. le Maire de Guagno
LECA Parsilia	1ère adjointe - Mairie de Guagno
POMPEI François	Direction de l'Environnement, représentant M. le Président du Conseil Général de la Corse du Sud
SEGUIN Jean-François	Parc Naturel Régional de Corse, représentant M. le Président du Parc Naturel Régional de Corse
OTTAVY A. François	Conseiller municipal
GAFFORY Laurent	Conseiller municipal
SCHAECKIS Marcel	Employé communal

Nom Prénom	Organisme - Qualité
RECORBET Bernard	Direction Régionale de l'Environnement de Corse, adjoint au chef du SNAP, représentant M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Corse du Sud
PARIS Hélène	Direction Régionale de l'Environnement de Corse, Chargée de mission Natura 2000
Absents excusés :	
ROGELET Thierry	Secrétaire général de la Préfecture de la Corse du Sud

M.RECORBET remercie la commune de son accueil et les participants de leur présence. Il excuse le Secrétaire Général de la Préfecture qui a un empêchement et ne pourra donc pas, comme prévu, présider la réunion.

Puis, il rappelle les fondements du réseau Natura 2000, son cadre juridique, le rôle du COPIL et notamment des collectivités membres. Sur ce dernier point, il indique que, conformément aux dispositions réglementaires et ainsi que le prévoit l'ordre du jour, les représentants des collectivités territoriales doivent s'accorder, d'une part, sur celui d'entre eux qui présidera le Comité de Pilotage local, et d'autre part, sur la collectivité qui assurera l'animation du DOCOB, c'est-à-dire le pilotage de la mise en œuvre des actions prévues au document.
Il présente brièvement la Zone de Protection Spéciale de la Haute vallée du Fium Grossu, qui abrite un certain nombre de grands rapaces, et en particulier un des dix couples de Gypaètes barbus de Corse.

Les représentants de la commune de Guagno demandent à ce que la Fédération de pêche soit représentée dans le Comité de pilotage, en la personne de M.Pierre GODANI.

M.RECORBET indique que l'arrêté préfectoral portant composition du Comité de pilotage sera modifié en conséquence.

M.OTTAVY demande ensuite si les contraintes liées à Natura 2000 peuvent empêcher la rénovation des anciennes bergeries appartenant au patrimoine communal, en précisant que ces bergeries n'auront pas l'usage d'habitation.

M.RECORBET répond que l'existence de la zone Natura 2000 ne s'oppose pas à ce projet communal.

M.SEGUIN précise toutefois que des précautions doivent être prises en cas d'hélitreuillage de matériel pour ne pas déranger les gypaètes barbus. Ces opérations devront être réalisées à certaines périodes bien définies.

M.LECA prend bonne note des précautions à prendre. Il évoque les nuisances causées par les passages des avions à réaction de la base aérienne de Solenzara qui volent à basse altitude.

M.SEGUIN précise q'une convention nationale est en cours de signature avec le Ministère de la Défense pour empêcher le survol de certaines zones à grands rapaces.

Enfin, après discussion, les décisions suivantes sont actées :

-Présidence du COPIL : M. Jean-Luc CHIAPPINI, Président du Parc Naturel Régional de Corse

-Maîtrise d'Ouvrage du DOCOB : Président du Parc Naturel Régional de Corse

Site Natura 2000 FR 9412005
«Haute vallée du Fium Grossu »
Compte-rendu de la réunion du COPIL du 25 février 2009

Participants

Nom Prénom	Organisme - Qualité
LECA Jean-Claude	2ème adjoint - Mairie de Guagno, représentant M. le Maire de Guagno
LECA Parsilia	1ère adjointe - Mairie de Guagno
POMPEI François	Direction de l'Environnement, représentant M. le Président du Conseil Général de la Corse du Sud
SEGUIN Jean-François	Parc Naturel Régional de Corse, représentant M. le Président du Parc Naturel Régional de Corse
OTTAVY A. François	Conseiller municipal
GAFFORY Laurent	Conseiller municipal
SCHAECKIS Marcel	Employé communal
RECORBET Bernard	Direction Régionale de l'Environnement de Corse, adjoint au chef du SNAP, représentant M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Corse du Sud
PARIS Hélène	Direction Régionale de l'Environnement de Corse , Chargée de mission Natura 2000
BONNETON Gaélle	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture de la Corse du Sud, cellule Forêts
SORBA Laurent	Office de l'Environnement de la Corse
MURACCIOLE Stéphane	Office National des Forêts

Nom Prénom	Organisme - Qualité
DESCHAMPS Stéphane	Office National des Forêts
LECA Jean-Jacques	Président de la société de chasse de Guagno
ROGELET Thierry	Secrétaire général de la Préfecture de la Corse du Sud
Absents excusés :	
LEENHARDT Michel	Conservatoire des Espaces Naturels de Corse
ACQUAVIVA Paul-André	Compagnie Régionale des Guides de Canyons et des Accompagnateurs en Montagne de Corse
Représentant de l'Association A Muntagnera (fédération des estives de Corse)	

M.LECA remercie les participants de leur présence, et donne la parole aux représentants de la DIREN et du PNRC pour présenter le réseau Natura 2000 et le site de la commune.

M. RECORBET assure une présentation du réseau Natura 2000, politique contractuelle définie à l'échelle européenne par deux directives et déclinée au plan national dans le code de l'environnement.
Il informe le comité de pilotage du choix de la présidence : M. Jean-Luc CHIAPPINI, Président du Parc Naturel Régional de Corse et de la maîtrise d'ouvrage du Document d'objectifs (DOCOB) : Parc Naturel Régional de Corse. Le Maître d'Ouvrage a un délai de 6 mois à 2 ans pour mener à bien la rédaction du document.

M.SEGUIN présente tout d'abord le programme de protection du Gypaète barbu et des autres grands rapaces coordonné par le PNRC.
Puis, il aborde la problématique particulière du Gypaète en Corse, en précisant les caractéristiques de cette espèce, très menacée, essentiellement du fait de son isolement géographique, de son faible effectif (10 couples, 25-30 individus) et du déclin des ressources alimentaires à l'origine de sa très faible productivité.
Le DOCOB qui sera élaboré par le PNRC, en concertation avec les membres du Comité de pilotage, aura pour objectif d'élaborer des mesures de préservation du seul couple de Gypaètes présent dans la ZPS de Guagno. Ce document devrait être élaboré en moins de 2 ans, compte tenu des travaux déjà effectués par le PNRC sur le site.

M.LECA lève la séance à 12 h.

Pour le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Thierry ROGELET